



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20230228-DEC23-122-AR
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Publié le
27 MARS 2023

Direction Générale

DECISION DU MAIRE

Objet : Demande d'attribution de subvention au titre du Fonds vert - Renforcement des aides apportées par les PAPI, pour le projet « Programme d'actions pour la prévention des inondations »

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-132 du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n°2023-003 du conseil municipal en date du 25 janvier 2023, adoptant le budget principal de la ville de Champigny-sur-Marne de l'exercice 2023 ;

Vu la fiche de présentation relative au projet « Programme d'actions pour la prévention des inondations »,

Considérant la décision de la commune de mettre en œuvre ladite opération,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER l'attribution du Fonds vert – Renforcement des aides apportées par les PAPI pour financer l'opération « Programme d'actions pour la prévention des inondations »,

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :
Madame la Préfète du Val-de-Marne ;

Fait à Champigny-sur-Marne le 28/02/2023

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional de France



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00